

Vérification du raccordement des eaux usées au réseau public de collecte des eaux usées, en cas de **vente** d'un immeuble bâti.

LE PROPRIÉTAIRE

NOM, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Courriel :@.....

Adresse de l'immeuble bâti concerné par l'intervention (si différente de celle ci-dessus) :

.....

Code Postal : Commune :

Référence(s) Cadastre(s) : ☐ Maison d'habitation ☐ Autre immeuble

Raccordement

Les eaux usées sont-elles raccordées, toute ou partie, au réseau de public d'assainissement :

☐ OUI ☐ NON

Un certificat de conformité a-t-il déjà été établi antérieurement : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, des modifications (sanitaires) ont-elles été apportées depuis 10 ans ? ☐ OUI ☐ NON

Notaire chargé de la vente :

Nous vous rappelons que cette intervention fera l'objet d'une facturation par le trésor public de 165 € TTC pour un immeuble d'habitation, 82,5 € TTC par logement pour une habitation collective à la charge du propriétaire vendeur.

Facturation : ☐ Propriétaire ☐ Notaire

Compte Rendu : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence

Afin de réaliser au mieux cette intervention, il sera indispensable :

- ✓ d'être présent ou représenté lors de l'intervention ;
- ✓ d'éloigner les animaux domestiques ;
- ✓ de rendre facilement accessible et ouvrable les dispositifs de l'installation d'assainissement (regards intermédiaires et boîtes de branchement)

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire* :

(*) ou le représentant désigné de la succession ou l'huissier de justice chargé de la saisie immobilière

À retourner au SPAC des Campagnes de l'Artois

1050 avenue François Mitterrand – 62810 AVESNES-LE-COMTE

assainissementcollectif@campagnesartois.fr

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements.

Nous garderons vos informations dans notre base de données pour une durée de 10 ans après la fin du contrat.

Vous pouvez exercer vos droits via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/campagnes-de-l-artois>